

Un appel est lancé pour renforcer la présence médicale au sein des Ehpad bretons

Publié le 25/11/20 - 18h06

Un appel à renfort auprès des généralistes est lancé en Bretagne pour permettre aux Ehpad sans médecin coordonnateur de disposer d'un référent Covid. La démarche vise aussi à organiser la continuité des soins dans les établissements touchés.

Afin de renforcer la présence médicale dans les Ehpad bretons, un [appel](#) est lancé auprès des généralistes de la région. L'objectif est de disposer d'un référent Covid au sein des établissements qui n'ont pas de médecin coordonnateur, d'organiser et d'assurer la continuité des soins dans les établissements touchés par le coronavirus. Ce projet est mené conjointement par l'association nationale des médecins coordonnateurs et du secteur médico-social (Mcoor), l'union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux de Bretagne, l'ARS Bretagne, l'Assurance maladie et les conseils départementaux de l'ordre des médecins des quatre départements du territoire.

Le médecin référent Covid n'a pas pour mission de remplacer le médecin coordonnateur absent mais de préparer et d'anticiper la gestion de la crise sanitaire en lien avec l'équipe soignante. *"L'association Mcoor a établi un certain nombre de protocoles et procédures visant à apporter aux volontaires tous les éléments nécessaires pour assurer ces missions"*, indiquent les porteurs du projet par communiqué. Un médecin tuteur de l'association les accompagne à distance et des modules de formation et d'échange de pratiques sont en cours d'élaboration. Dans chacun des départements, un binôme composé d'un référent Covid de l'URPS et d'un agent de la délégation départementale de l'ARS *"assureront la mise en relation entre les médecins volontaires et les Ehpad qui ont besoin d'un*

renfort médical". La présence du médecin référent est estimée à deux demi-journées par semaine au moment de la phase préparatoire. "Selon les cas, une astreinte quotidienne peut être envisagée en cas de situation épidémique", précise le protocole d'intervention (à télécharger ci-dessous).

Lorsque le Covid est entré en Ehpad, la prise en charge des résidents requiert la présence quotidienne d'un médecin, "*pour faire face rapidement à des situations de décompensations respiratoires et autres*", poursuit le document. Dans ce cas, une organisation de la continuité des soins en journée "*devient indispensable*" entre les médecins traitants intervenant dans l'établissement et d'autres médecins du territoire, "*si nécessaire*". L'objectif est de permettre à tous les praticiens intervenant au sein d'un Ehpad de poursuivre leurs activités au sein de leur cabinet, tout en assurant une continuité de prise en charge pour l'ensemble des structures. De nombreuses initiatives sont déjà en place, souligne l'URPS, qui souhaite les dupliquer et les soutenir sur tous les territoires.

Liens et documents associés

- [Les modalités pratiques d'intervention \[PDF\]](#)

Cécile Rabeux

Écrire à l'auteur • [Suivre sur Twitter](#)

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Rejoindre la discussion